

Commune de Faimés

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Faimés qu'une demande de permis d'environnement va être introduite par:

**Agriporcs srl
Rue du Bec 55
4317 FAIMÉS**

Cette demande portera sur l'objet suivant:

Demande de permis d'environnement pour le renouvellement d'autorisation d'une maternité porcine

Conformément à l'article R53 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement. En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra :

Le mercredi 19 octobre 2022 à 19 h à la salle Patria, rue du Presbytère à 4317 Faimés

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter sa demande ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§1^{er} et D.65§2 et 3:

- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 03 novembre 2022 inclus, par écrit au Collège communal de Faimés et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de M. Alain Cornélis 0475/ 87.87.65.